

Avis de constitution

SOCIETE « PERFECT GOLD » en abrégé « P.G »

Siège Abidjan Cocody Riviera Palmeraie, Lot 2027,
Ilot 116

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 17/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PERFECT GOLD » en abrégé « P.G

»

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE ou à l'étranger :

- Exploitation minière

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Riviera Palmeraie, Lot 2027, Ilot 116

Dirigeant(s) M OUATTARA YOUSOUF SOTIGUI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06057 du 01/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74868/GTCA/RC/2025 du 01/12/2025

